

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 09 février 2023

7- Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023

DGA Ressources - Budget, Programmation, Dette & Trésorerie

**Rapporteur(s) M. Stéphane LE FOLL
M. Christophe ROUILLON**

Le budget primitif 2023, dans son volet dépenses de fonctionnement comme d'investissement, est la traduction des niveaux de services et d'équipements proposés aux habitants de la métropole mancelle.

Compte tenu de l'équilibre budgétaire, faisant l'objet d'une délibération présentée à cette même séance, de la bonne santé financière de Le Mans Métropole et de la perspective d'une stabilité fiscale sur la durée du mandat, **il est proposé pour 2023 de ne pas augmenter les taux d'imposition directe locale** votés en 2022 pour les taux de la taxe d'habitation, des taxes de foncier bâti et non bâti, de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), de Cotisation Foncière des Entreprises de Zone (CFEZ) et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui s'établiraient comme suit :

	Taux votés en 2022	Taux 2023	Variation
Taxe d'habitation	15,28%	15,28%	0%
Foncier bâti	13,09%	13,09%	0%
Foncier non bâti	21,62%	21,62%	0%
Cotisation Foncière des Entreprises	11,89%	11,89%	0%
Cotisation Foncière des Entreprises de Zone	26,93%	26,93%	0%

Pour mémoire les taux de taxe d'habitation, des taxes foncières et de la CFE n'ont pas augmenté depuis 2017.

En conséquence, je vous propose, mes Chers Collègues, de fixer pour 2023 les taux d'imposition tels que définis ci-dessus.

Votes

73 élus ont voté POUR : M. S. LE FOLL, Mme I. LEBALLEUR, M. C. ROUILLON, Mme F. LAGARDE, M. G. LEPROUST, Mme C. POUPINEAU, M. J. LE BOLU, M. J. GOUFFÉ (représenté par M. R. BATIOI), Mme P. CHARTON, M. R. BATIOI, M. M. MORTREAU, Mme R. KAZIEWICZ, M. J-Y. LECOQ, M. C. PETIT-LASSAY (représenté par M. S. CIGANA), M. F. BRETEAU, M. Q. PORTIER, M. F. EDOM (représenté par M. Q. PORTIER), M. T. TOUCHE, M. C. COUNIL (représenté par M. S. LE FOLL), Mme F. PAIN (représentée par M. T. TOUCHE), Mme L. HAMONOU-BOIROUX, M. A. EL ARRASSE, Mme A-M. CHOISNE, M. Y. CALIPPE, M. C. LACOSTE, M. S. CIGANA, Mme A. BESNARD, M. P. MARIETTE, Mme P. LAUTRU, Mme C. BRULÉ-DELAHAYE (représentée par Mme S. MOISY), Mme I. SÉVÈRE, Mme N. BUCHOT, M. M. GUIHARD, Mme C. LEROUX, M. N. ARIK, Mme L. MÉNARD (représentée par M. M. GUIHARD), Mme S. MOISY, Mme M. KARAMANLI (représentée par M. O. RUCHAUD), Mme J. ROUSSEAU, M. O. BIENCOURT, M. O. RUCHAUD, Mme K. FOFANA (représentée par Mme J. ROUSSEAU), Mme H. LAFORÊT-THIBAUT, Mme C. LEBATTEUX, M. R. KANUA-DIYABANZA (représenté par M. A. BRAUD), Mme F. GIFFARD, M. A. BRAUD, Mme O. MBODJ (représentée par Mme F. GIFFARD), M. G. CORDELET, Mme M. SIOPATHIS (représentée par M. C. ROUILLON), M. D. LE BARS, Mme S RABAUD-PLU, M. C. MASSÉ, Mme E. SANS, M. T. COZIC, M. L. CHARRETIER, Mme E. ANDRE, M. P. FOURNIER, Mme D. FLEURY, M. C. POIRIER, M. M. JUIGNÉ, M. P. DESMAZIERES, Mme J. LAUGER (représentée par M. P. DESMAZIERES), Mme D. RAVENEL (représentée par M. M. MORTREAU), Mme C. HEULOT, M. C. VERNET, M. L. PARIS, M. C. LORiot, Mme K. MULLET (représentée par M. C. LORiot), M. P. LÉBOUCHER, M. M. POLLEFOORT, M. RAVÉ (représenté par Mme H. LAFORÊT-THIBAUT), M. N. AUGEREAU.

ADOPTE A L'UNANIMITE



N° d'identification : lmc1DEL234694H1

Affichage le 15 février 2023

Délibération exécutoire le 15 février 2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 09 février 2023

8- Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour 2023

DGA Ressources - Budget, Programmation, Dette & Trésorerie

**Rapporteur(s) M. Stéphane LE FOLL
M. Christophe ROUILLON**

Le budget primitif 2023, dans son volet dépenses de fonctionnement comme d'investissement, est la traduction des niveaux de services et d'équipements proposés aux habitants de la métropole mancelle.

Compte tenu de l'évolution des postes de dépenses et de recettes liées à la collecte et au traitement des ordures ménagères détaillées dans le budget présenté à cette même séance, **il est proposé pour 2023 de ne pas augmenter les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères** qui s'établiraient comme suit, pour chacune des trois zones définies selon le niveau de service rendu :

Secteurs d'imposition	Taux votés en 2022	Taux 2023	Variation
Zone 1 - Taux plein P	6,71%	6,71%	0%
Zone 2 - Taux réduit A	4,48%	4,48%	0%
Zone 3 - Taux réduit B	2,21%	2,21%	0%

Pour mémoire, ces taux avaient été votés en diminution de 10% en 2019, puis reconduits en 2020, 2021, 2022.

En conséquence, je vous propose, mes Chers Collègues, de fixer pour 2023 les taux de TEOM tels que définis ci-dessus.

Votes

73 élus ont voté POUR : M. S. LE FOLL, Mme I. LEBALLEUR, M. C. ROUILLON, Mme F. LAGARDE, M. G. LEPROUST, Mme C. POUPINEAU, M. J. LE BOLU, M. J. GOUFFÉ (représenté par M. R. BATIOI), Mme P. CHARTON, M. R. BATIOI, M. M. MORTREAU, Mme R. KAZIEWICZ, M. J-Y. LECOQ, M. C. PETIT-LASSAY (représenté par M. S. CIGANA), M. F. BRETEAU, M. Q. PORTIER, M. F. EDOM (représenté par M. Q. PORTIER), M. T. TOUCHE, M. C. COUNIL (représenté par M. S. LE FOLL), Mme F. PAIN (représentée par M. T. TOUCHE), Mme L. HAMONOU-BOIROUX, M. A. EL ARRASSE, Mme A-M. CHOISNE, M. Y. CALIPPE, M. C. LACOSTE, M. S. CIGANA, Mme A. BESNARD, M. P. MARIETTE, Mme P. LAUTRU, Mme C. BRULÉ-DELAHAYE (représentée par Mme S. MOISY), Mme I. SÉVÈRE, Mme N. BUCHOT, M. M. GUIHARD, Mme C. LEROUX, M. N. ARIK, Mme L. MÉNARD (représentée par M. M. GUIHARD), Mme S. MOISY, Mme M. KARAMANLI (représentée par M. O. RUCHAUD), Mme J. ROUSSEAU, M. O. BIENCOURT, M. O. RUCHAUD, Mme K. FOFANA (représentée par Mme J. ROUSSEAU), Mme H. LAFORÊT-THIBAUT, Mme C. LEBATTEUX, M. R. KANUA-DIYABANZA (représenté par M. A. BRAUD), Mme F. GIFFARD, M. A. BRAUD, Mme O. MBODJ (représentée par Mme F. GIFFARD), M. G. CORDELET, Mme M. SIOPATHIS (représentée par M. C. ROUILLON), M. D. LE BARS, Mme S RABAUD-PLU, M. C. MASSÉ, Mme E. SANS, M. T. COZIC, M. L. CHARRETIER, Mme E. ANDRE, M. P. FOURNIER, Mme D. FLEURY, M. C. POIRIER, M. M. JUIGNÉ, M. P. DESMAZIERES, Mme J. LAUGER (représentée par M. P. DESMAZIERES), Mme D. RAVENEL (représentée par M. M. MORTREAU), Mme C. HEULOT, M. C. VERNET, M. L. PARIS, M. C. LORiot, Mme K. MULLET (représentée par M. C. LORiot), M. P. LÉBOUCHER, M. M. POLLEFOORT, M. RAVÉ (représenté par Mme H. LAFORÊT-THIBAUT), M. N. AUGEREAU.

ADOPTE A L'UNANIMITE



N° d'identification : lmc1DEL234702H1

Affichage le 15 février 2023

Délibération exécutoire le 15 février 2023